

Écrit par Administrateur
Vendredi, 19 Mars 2010 14:28

Lettres de Willermoz au Prince Charles de Hesse-Cassel (in ordine Carolus Eques a Leone resurgente), grand Maître de l'Ordre de la Stricte Observance Templière.

Lettre 1 – 8 juillet 1781

Original conservé dans les archives de la GL Nationale à Copenhague.

JBW y définit les différents types de sciences, revient sur la filiation templière, mais semble aussi tenter d'être mis en rapport avec le baron Haugwitz qu'il pense posséder des sources qu'il ignore.

*homme d'état prussien 1752-1832
ministre des Affaires étrangères en 1792.
conclut le traité de Bâle avec les Français pour la Pologne 1795
et le traité de Schönbrunn avec la Russie et la France. 1805*

Pour pouvoir faire mieux connaître à V.A.S. sur quoi je fonde moi-même ma propre opinion, je devrai remonter à des définitions générales, telles que je les connais dans cette matière.

Je dirai donc d'abord qu'il me paraît essentiel de ne pas confondre la vraie Maçonnerie avec la Maçonnerie symbolique. L'une renferme en elle une science très vaste dont elle est le moyen, l'autre est sous une dénomination conventionnelle l'école dans laquelle on étudie d'une manière préparatoire cette science voilée sous des figures. L'une doit être, sous différents noms, aussi ancienne que l'existence même de l'homme dégradé ; l'autre est beaucoup plus moderne, quoique déjà fort ancienne, et sa dénomination actuelle paraît devoir être nécessairement postérieure à la dernière révolution qu'à subi le temple de Jérusalem, qui est devenu son type fondamental. Cette école étant née dans le silence du mystère et du secret, l'époque de sa naissance reste perdue dans l'obscurité des siècles qui se sont écoulés depuis le dernier saccagement du Temple. Je ne pense pas que l'on puisse jamais parvenir à lui assigner incontestablement une époque fixe. Je ne pense pas non plus à persuader que les Chev. T. les instituteurs de la vraie maçonnerie ni même de la symbolique, soit à l'époque de la fondation, soit à celle de la destruction de leur ordre, cette assertion sans preuve étant démontrée par les Annales maçonniques anglaises, lesquelles quoique contestées, aussi sans preuves, seront toujours d'un grand poids contre elle. Mais je ne répugne point de croire, sans cependant en être persuadé, que cette institution secrète, déjà existante avant eux, ait été la source d'eux ; qu'elle ait même servi, si l'on veut, de base à leur institution particulière ; qu'ils aient cultivé et propagé par elle pendant leur règne la science dont elle était le voile et qu'ils se soient ensuite couverts de ce voile même pour perpétuer parmi eux et leurs descendants la mémoire de leurs malheurs et essayé par ce moyen de les réparer. Tout cela, quoique dénué de preuves suffisantes, ne répugne pas néanmoins à la raison, et pourrait être admis au besoin comme plus ou moins vraisemblable. Les annales anglaises déjà citées font mention d'une

Écrit par Administrateur
Vendredi, 19 Mars 2010 14:28

grande loge nationale tenue à York l'an 926, c'est-à-dire environ deux siècles avant la fondation de l'Ordre des prétendus instituteurs de la Maçonnerie ; Elles avouent aussi qu'il existait des maçons avant cette époque en France, en Italie et ailleurs, et certainement l'amour-propre national anglais aurait supprimé cette anecdote si elle n'avait pas quelque fondement réel. Il est donc vraisemblable que l'ordre du T. institué au commencement du XII^e siècle et dans le pays même qui est réputé avoir été le berceau des principales connaissances humaines, ait pu participer à la science maçonnique, la conserver et la transmettre indépendamment des autres classes d'hommes qui ont pu en faire autant. En un mot, si le prochain congrès général est d'avis de conserver des rapports maçonniques avec l'ancien Ordre du T., je ne vois nul inconvénient à présenter cet Ordre comme ayant été dépositaire des connaissances maçonniques et conservateur spécial des formes symboliques ; mais j'en verrai beaucoup à le présenter comme instituteur, parce que l'on pourrait trouver toujours et partout des contradicteurs très incommodes.

Je reviens donc au fond de la question. Je pense qu'il existe pour l'homme actuel une science universelle par laquelle il peut parvenir à connaître tout ce qui se rapporte à son composé ternaire d'esprit, d'âme et de corps dans les trois mondes créés, c'est-à-dire dans la nature spirituelle, dans celle animale (1) temporelle et dans celle élémentaire corporelle. Je ne fais point ici mention du quatrième monde, le divin, parce qu'il n'est plus donné à l'homme dans son état actuel d'y lire immédiatement, et si parfois il y lit encore, ce n'est plus que subsidiairement. Par cette science il peut espérer de s'approprier les vertus des trois mondes et de s'en procurer les fruits. La science universelle, embrassant les trois natures, se subdivise aussi en trois classes ou genre de connaissances naturelles et relatives ; et chacune de ces classes est encore susceptible de subdivisions particulière, ce qui multiplie beaucoup les branches des connaissances humaines. Mais comme les deux natures inférieures (2) sont pour ainsi dire confondues en une seule qui est dénommée nature sensible, il en résulte que toutes les connaissances qui s'y rapportent sont aussi confondues en un seul et même genre qui embrasse plusieurs espèces, d'où il résulte que ceux qui en suivent spécialement une espèce ne s'entendent pas toujours avec ceux qui en suivent une autre, quoique du même genre.

- (1) qui se rapporte à l'âme.
(2) nature corporelle et nature animale.

Je diviserai donc la masse entière des connaissances en deux genres seulement, et pour les distinguer je nommerai l'un supérieur et l'autre inférieur, mais, comme l'un et l'autre sont exclusivement du domaine de l'être intellectuel ou actif de l'homme, et nullement du ressort de sa nature inférieure passive, le premier peut augmenter son bien-être temporel par le secours des deux genres et multiplier par eux les jouissances propres à sa nature et à son état actuel mixte. (3)

(3) actuel par opposition à idéal, mixte car mixte sensible et mixte spirituel
Previent directement de l'heur de M de P.

Cependant la première espèce sera toujours supérieure relativement à son but qui est tout spirituel. Par elle l'intelligence, se dégageant en quelque sorte du sensible auquel elle est liée,

Lettres de Willermoz au Prince Charles de Hesse-Cassel

Écrit par Administrateur
Vendredi, 19 Mars 2010 14:28

la nature spirituelle

s'élève à sa plus haute sphère, et je suis fondé à croire que dans celle-là se trouve la connaissance du vrai culte et du vrai ministère sacerdotal, par lequel le ministre offre son culte à l'Éternel par la médiation de notre divin seigneur et maître J.-C. pour la famille ou la nation qu'il représente. C'est aussi dans celle-là seulement (4) que j'ai reçu des lumières et des instructions et dans laquelle j'ai eu le bonheur d'acquérir quelques preuves qui feront toujours la consolation de ma vie. Peut-être aussi ai-je trop négligé les occasions de m'instruire de ce qui concerne la classe que je nomme inférieure ; du moins je me le suis reproché depuis que j'ai eu lieu de me persuader que les connaissances de celle-ci peuvent servir d'échelons pour arriver à la première et peut-être aussi de moyens pour y opérer plus virtuellement, mais j'ai été longtemps combattu par la crainte d'être trop attiré par l'appât des succès dans la sensible et d'être par là excité à m'arrêter au milieu de ma route comme cela est arrivé à plusieurs autres ; de sorte que m'étant toujours efforcé de planer au-dessus du sensible et ayant été toujours soutenu dans mes efforts par quelques succès rares à la vérité, mais certains, je n'ai vu que les superficies des connaissances qui s'y rapportent et je n'en ai point sondé la profondeur, ce qui fait que je suis peu en état de les bien dessiner et de bien déterminer ni leur espèce ni leur étendue, et par cette raison je me suis déterminé à chercher de nouveau et à saisir les occasions que j'ai négligées ci-devant de m'instruire dans les connaissances de celle-ci. Si j'y parviens, ce sera alors seulement que je pourrai juger plus sainement l'ensemble du tout et apprécier chaque partie ; peut-être aussi devenir plus utile à d'autres que je ne puis l'être à présent.

(4) Re'au-Croix des Elus cœles

Je ne doute donc pas que la 2^e classe ne renferme des connaissances très précieuses pour l'homme et si je la nomme inférieure, c'est seulement par comparaison à l'objet à l'objet unique de la première car dans la nature tout est grand, utile, majestueux et sublime pour celui qui y cherche avec une intention pure. Mais aussi on y voit plusieurs systèmes très différents qui ont néanmoins beaucoup d'analogie entre eux dans leurs buts ou dans leurs moyens. Je n'entends parler ici que de ceux qui peuvent conduire à quelques connaissances des sciences naturelles, et nullement de ceux qui n'ont aucun rapport direct avec celles-là. Je ne veux même pas faire mention de la science de l'évocation des esprits que quelques-uns, surtout en Allemagne, ont appliquée à la maçonnerie, parce que ce qu'il y a de bon dans cette science appartient à une classe plus élevée et ce qui s'y trouve de mauvais devrait être toujours ignoré ; je ne citerai même que les principaux de ceux qui en ce genre sont venus à ma connaissance.

L'un prétend que la maçonnerie enseigne l'alchimie ou l'art mercuriel de faire la pierre philosophale et voudrait voir les Loges meublées de fourneaux et d'alambics.

L'autre, dédaignant l'art mécanique des souffleurs et même l'or qu'ils cherchent avec tant d'ardeur, donnent un sens plus relevé à la science hermétique et paraît employer pour son œuvre d'autres moyens. Il fait espérer qu'en retrouvant la parole perdue que cherchent les maçons, on obtiendra une panacée universelle par laquelle on guérira toutes les maladies

Écrit par Administrateur
Vendredi, 19 Mars 2010 14:28

humaines et on prolongera la durée ordinaire de la vie.

Un autre enfin, prenant un vol encore plus élevé prétend qu'on enseigne aux vrais maçons l'art unique ou la science du grand œuvre par excellence par laquelle selon lui l'homme acquiert la sagesse, opère en lui-même le vrai Christianisme pratiqué dans les premiers siècles de l'ère chrétienne et se régénère corporellement en renaissant par l'eau et par l'esprit selon le conseil qui fut donné à nicodème qui s'en effraya. Celui-ci assurant qu'il connaît la vraie matière de l'œuvre ainsi que les vrais vases, fourneaux et feu de la nature par lesquels il l'opère, assure aussi que par la conjonction du soleil et de la lune et en pratiquant exactement ce qui est indiqué emblématiquement par les trois premiers grades symboliques, il sera produit un enfant philosophique, par les vertus duquel le possesseur prolongera aussi ses jours, guérira les malades et spiritualisera pour ainsi dire son corps, s'il a eu assez de courage et assez de confiance pour aller chercher la vie jusque dans les bras de la mort. Je m'arrêterai là, ces systèmes et surtout les deux derniers embrassent généralement ce que tous les autres n'indiquent que partiellement.

Je ne puis savoir encore auxquels de ces systèmes celui du Cher Frère baron Haugwitz (5) se rapporte le plus. L'explication qu'il donne des mots Jakin et Boaz, et ce qu'il indique relativement aux propriétés du 3^e grade paraît assez ce rapporter à ce que je connais des deux derniers que j'ai cités. De plus, il m'est parvenu par diverses voies que sa Loge à Goerlitz en Silésie a pour but spécial la science hermétique, mais je crois devoir suspendre en tout mon jugement jusqu'à ce que j'ai reçu la traduction dont V.A.S. m'annonce qu'il veut bien s'occuper pour moi.

Le baron Haugwitz = Annulation d'une société majoritairement mystique.

Quoi que je n'aie aucune notion fixe sur les voies par lesquelles ces connaissances aussi anciennes que le monde se trouvent unies au christianisme et ont même été perfectionnées par lui, je ne répugne point d'admettre la possibilité que Saint Jean l'Évangéliste, qui a traité avec tant d'énergie et de sublimité de l'essence du sacré Verbe divin, ait réuni les anciens professeurs des sciences naturelles et ait perfectionné leurs connaissances par la lumière de l'Évangile, lesquelles sont ainsi parvenues jusqu'à nous ; mais une telle filiation qui ne serait démontrée que par une simple vraisemblance sera-t-elle de grand poids pour ceux qui cherchent la vérité, surtout si on y fait intervenir sans titre réel l'Ordre des Templiers ? Je crois cependant que tout cela pourrait s'arranger assez convenablement si on ne donne que pour vraisemblable ce qui ne pourrait être prouvé, et non comme certain. Tout dépendra donc du genre de preuves ou de probabilité que le cher Frère baron d'Haugwitz serait en état de produire.

Mais je pense que le point le plus essentiel dans la conjoncture présente, si on veut établir une

Écrit par Administrateur
Vendredi, 19 Mars 2010 14:28

fois pour toutes dans le régime une base fixe et invariable, est de ne présenter, en ce moment, de réforme aux maçons qu'un but réel et possible dans son espèce et dont l'effet puisse devenir certain pour ceux qui, ayant été suffisamment préparés et éprouvés, suivront fidèlement les moyens qui seraient indiqués par le système même. Si on ne les nourrissait à l'avenir comme par le passé que de principes vagues de théorie, sans leur garantir la certitude du succès de manière à ce qu'ils puissent s'attendre à recevoir indubitablement par la pratique même les effets qui leur seraient promis, il est à craindre que, lassés déjà par bien des promesses illusoire que leur fait en général la Maçonnerie, ils ne s'en lassent tout à fait.

Le système de l'Ordre des Grands Profès diffère essentiellement des précédents en ce que, ne promettant aucun résultat physique et n'annonçant qu'un but spirituel moral à la portée de tous ceux qui y sont admis, il remplit parfaitement le but. Mais si à ce premier on en joint un autre, ainsi qu'il me paraît possible, qui promette quelques succès physiques dans la science naturelle, avant de l'annoncer on doit, ce me semble, s'être assuré de pouvoir donner au Elus des moyens certains de se procurer la preuve de la vérité.

(1) *c'est-à-dire, dans la langue de l'époque : qui se rapporte à l'âme.*

(2) *La nature corporelle et la nature animale.*

(3) *Actuel par opposition à originel, mixte car mi-sensible et mi-spirituel. Provient directement des thèses de M. de P.*

(4) *Réau-Croix des Elus Coëns*

(5) *Animateur d'une société maçonnico-mystique, les Frères de la Croix et fort prisé par le Prince*

Lettre 2 12 octobre 1781

Écrit par Administrateur
Vendredi, 19 Mars 2010 14:28

Lettre 2. 12 octobre 1781.

Original conservé dans les archives de la GL Nationale à Copenhague.

Le Prince avait transmis à Willermoz cinq questions formulées par le baron d'Haugwitz. Elles ont été probablement à peu près les suivantes

1. Qui est l'auteur et, rédacteur des instructions secrètes des grades de Chevaliers Profès et Grands Profès ?

2. Qui est le chef ou Maître en chaire de ces deux grades ?

3. Quel est le but et la constitution de l'Ordre des Elus Coëns ?

4. Quel est le but des instructions des deux grades de Chevaliers Profès et Grands Profès ?

5. Cette fraternité, formée à Lyon possède-t-elle le vrai degrés des Elus ?

Willermoz y répond par une longue épître emplie de détails sur sa propre vie, mais aussi très importants pour l'Histoire de Martines. En voici quelques passages.

Lyon, ce 12 octobre

Monseigneur, très illustre et Reverendissime. Frère

"Pour répondre sommairement aux questions que me propose Votre Altesse Sérénissime, je

Lettres de Willermoz au Prince Charles de Hesse-Cassel

Écrit par Administrateur
Vendredi, 19 Mars 2010 14:28

lui confesse que je suis le seul auteur et le principal rédacteur des deux instructions secrètes de Profès et de Grand Profès qui lui ont été communiquées ainsi que des Statuts, formules et prières qui y sont jointes, et aussi d'une autre instruction qui précède ces deux-là, laquelle est communiquée sans mystère et sans engagement particulier à presque tous les chevaliers le jour même de leur vestition ou seulement quelques jours après ad libitum ; celle-ci qui contient des anecdotes fort connues et aussi une délibération du convent national de Lyon, fait le complément de la réception et prépare de loin aux deux autres qui restent secrètes et dont le susdit convent national n'eut aucune connaissance...

ordre des élus coheurs *Martius de Pasqually.*

"Au commencement de l'année 1767 j'eus le bonheur d'acquérir mes premières connaissances dans l'Ordre dont j'ai fait mention à V. A. S. ; celui qui me les donna étant favorablement prévenu pour moi par ses informations et examen, m'avança rapidement, et j'obtins les 6 premiers degrés. Un an après, j'entrepris un autre voyage dans cette intention et j'obtins le septième et dernier qui donne le titre et le caractère de chef dans cet Ordre ; celui de qui je les reçus (en fait il est reçu par Bacon de la Chevalerie) se disait être l'un des sept chefs souverains universels de l'Ordre et a prouvé souvent son savoir par des faits : en suivant ce dernier je reçus en même temps le pouvoir de conférer les degrés inférieurs en me conformant pour cela à ce qui me fut prescrit. Cependant je n'en fis nul usage pendant quelques années que j'employai à m'instruire et à me fortifier, autant que mes occupations civiles purent me le permettre ; ce fut seulement en 1772 que je commençai à recevoir mon frère médecin, et peu après les frères Paganucci et Périsset du Luc que V. A. S. aura vus sur le tableau des Gr. Prof. et ces trois sont devenus depuis lors mes confidents pour les choses relatives que j'ai eu la liberté de confier à d'autres.

Rien à voir

IBW a reçu l'interprétation de la transmission Cœli

"Il est essentiel que je prévienne ici V.A.S. que les degrés, du dit Ordre renferment trois parties. Les trois premiers degrés instruisent sur la nature divine, spirituelle, humaine et corporelle ; et c'est spécialement cette instruction qui fait la base de celles des Gr. Profès que V.A.S. pourra le reconnaître par leur lecture ; les degrés suivants enseignent la théorie cérémonielle préparatoire à la pratique qui est exclusivement réservée au 7e et dernier. Ceux qui sont parvenus à ce degré, dont le nombre est très petit sont assujettis à des travaux ou opérations particulières qui se font essentiellement en mars et septembre. Je les ai pratiqués constamment et je m'en suis très bien trouvé... Quoique les premiers des dits grade; soient enveloppés de quelques formes maçonniques qui sont abandonnées dans les grades plus élevés, je reconnus bientôt que cet Ordre avait un but plus élevé que celui que l'on attribuait à la maçonnerie...

"Au commencement de 1778, il s'éleva de grands troubles dans les provinces d'Occitanie et d'Auvergne ; la 1ère n'y voulut prendre aucune part ; la seconde offrit sa médiation : les troubles furent un peu apaisés, mais pour en détruire le germe, la province de Bourgogne désira un congrès national qui peut établir une réforme dans l'administration reconnue

Écrit par Administrateur
Vendredi, 19 Mars 2010 14:28

défectueuse. Son chancelier le R.f. a Flumine s'adressa à moi pour en faire goûter le projet à celle d'Auvergne ; je crus trouver là l'occasion que je cherchais depuis longtemps : je la saisis , mais ne voulant pas absolument être reconnu pour l'auteur des instructions secrètes qui paraîtraient, il me fallait des coopérateurs discrets pour m'aider à les produire. Je communiquai donc mon projet à unes confidents susmentionnés et aussi au digne frère Salzmann qui se trouvait à Lyon depuis longtemps et que je venais de recevoir dans les premiers degrés de l'Ordre. Ils l'approuvèrent tous et m'encouragèrent à l'exécuter sans délai. Ils furent aussi d'avis que pour faciliter l'exécution il était indispensable de mettre aussi dans la confiance le Fr. a Flumine de Strasbourg dont on m'assura la discrétion. Je me conformai à cet avis et je mandais au dit fr. a Flumine que toute réforme maçonnique qui serait destituée de bases fixes et lumineuses ne produirait jamais que des effets éphémères, que j'étais dépositaire de quelques connaissances qui pouvaient s'adapter à la maçonnerie, au cas qu'elles ne lui eussent, appartenu primitivement ; que j'étais prêt à favoriser de tout mon pouvoir son projet de réforme d'administration et des rituels de l'Ordre intérieur, si de son côté il voulait s'engager à favoriser le mien pour la partie scientifique sur ce point, m'assurer de sa discrétion pour toujours sur ce point et soutenir le voile qui cacherait l'auteur de ses instructions ; que sans cela je ne pouvais pas me résoudre à prendre part à rien me trouvant excessivement lassé d'occupations si considérables et si infructueuses. Il accepta ma proposition, nous convînmes des 3 classes de l'Ordre : le symbolique, intérieur et prof. Il se chargea de préparer tout le travail de l'Ordre intérieur je me chargeai de la révision des grades symboliques et de tout ce qui concernerait la nouvelle classe secrète des Grands Profès. Je fus aidé dans la réforme de la symbolique par le fr. Saltzmann et par mes autres confidents. Je penchais beaucoup à supprimer des dits grades, tout ce qui se rapportait essentiellement aux évènements particuliers de l'Ordre des Templiers et gênait d'autour en liaison des choses plus essentielles, mais on objecta que par cette suppression on rompait toute liaison de la symbolique avec l'Ordre intérieur et tout rapport entre les loges françaises et les loges allemandes. On jugea aussi qu'il conviendrait de conserver dans le 4e grade les principaux traits caractéristiques des divers écosismes de la maçonnerie française pour servir un jour de point de rapprochement avec elle, ces différentes combinaisons reconnues nécessaires alors ; gênèrent excessivement les unes que je me proposais qui se rapportaient toutes à un seul objet; mais on crut devoir attendre qu'un convent général de l'Ordre entier eut prononcé sur la continuation ou la suppression des rapports maçonniques avec l'Ordre des Templiers pour pouvoir prendre à cet égard un essor plus libre.

"Quant aux instructions secrètes mon but en les rédigeant fut de réveiller les maçons de notre régime de leur fatal assoupissement ; de leur faire sentir que ce n'est pas en vain qu'on les a toujours excités à l'étude des symboles, dont par leur travail et un plus de secours ils peuvent espérer- de percer le voile. De les ramener à l'étude de leurs propres natures ; de leur faire entrevoir leur tâche et leur destination. Enfin de les préparer à vouloir devenir hommes. Lié d'une part par mes propres engagements, et retenu de l'autre par la crainte de fournir des aliments à une frivole curiosité ou de trop exalter certaines imaginations si on leur présentait des plans de théorie qui annonceraient une Pratique, je me vis obligé à n'en faire aucune mention et même à ne présenter qu'un tableau très raccourci de la nature des êtres, de leurs rapports respectifs ainsi que des divisions universelles.

Écrit par Administrateur
Vendredi, 19 Mars 2010 14:28

"Tout ce que j'y ai inséré concernant la partie scientifique n'est du tout point de mon invention ; je l'ai puisé dans les connaissances que j'ai acquises dans l'Ordre que j'ai cité déjà plusieurs fois à V.A.S. ainsi que les rapports généraux du Temple de Jérusalem avec l'Homme général lesquels je suis autorisé à croire fondés sur la vérité et sont essentiellement du ressort de l'ancienne maçonnerie dont ce temple est la base fondamentale. L'histoire du feu sacré sous Néhémie se trouvant consignée dans des anciens grades maçonniques estimés bons, on se détermina par cette raison à la conserver dans les nouveaux ; mais comme je n'en puis garantir l'authenticité je ne m'opposerais pas à sa suppression si elle répugne ailleurs.

"Quant à la partie historique de la maçonnerie, elle est fondée sur les notions que j'ai pu acquérir par les recherches les plus exactes en ce genre, j'y ai donc inséré celles qui m'ont paru être les plus justes et les plus probables, dont quelques-unes sont rectifiées par mes propres connaissances dont j'ai cité la source, mais je ne pourrais point offrir de garants authentiques des autres.

"Pendant que je m'occupais de cet ouvrage, le frère Turckheim dont le génie est très actif et qui était plus maître que moi de son temps, avait mis le sien en état d'être délibéré. Aussitôt il pressa extrêmement le terme du congrès national projeté. Il fallut le convoquer et me dépêcher de finir mon travail qui se ressentit malgré moi de la précipitation avec laquelle il fallut le terminer. Je me flattai de pouvoir le réviser ensuite pour en faire usage dans quelques occasions privées et, même d'y joindre l'explication des nombres dont j'ai parlé ci-devant. Mais le loisir nécessaire pour un ouvrage si abstrait et qui exige une liberté d'esprit entière m'a toujours manqué, depuis vraisemblablement me manquera encore longtemps.

"Le congrès étant assemblé et ma rédaction étant à peu près finie, dans laquelle je fus aidé pour les choses de style et d'arrangement par un de mes confidents très versé en ce genre (le frère Périsset du Luc) et aussi l'un des plus avancés dans les connaissances fondamentales ; mes dits confidents qui se trouvèrent en même temps chargés de députations au congrès, y proposèrent qu'il fut formé une commission spéciale qui serait chargée de requérir et de revoir les divers renseignements qu'il serait possible de se procurer sur la partie scientifique relative à la maçonnerie primitive.

"Les chanceliers d'Auvergne et de Bourgogne furent chargés de ce soin et autorisés par le congrès de former un comité de conférences avec tous ceux qui fourniraient quelques éclaircissements sur ces matières ; il s'engagea pour laisser une plus grande liberté aux coopérateurs de ne point exiger la communication des papiers originaux qui pourraient être

Écrit par Administrateur
Vendredi, 19 Mars 2010 14:28

produits dans ce comité, ni de connaître quels seraient les frères qui les produiraient s'ils ne voulaient pas être connus ; on annonça même que l'on avait déjà reçu préliminairement de la part de quelques frères étrangers qui ne voulaient pas être nommés des papiers très importants sur cet objet, à la traduction desquels on allait travailler de suite : c'est ce qui est cause que presque tous les Grands Profès de Lyon et des autres collèges établis depuis lors ailleurs, sont persuadés qu'ils possèdent sont venues originairement d'Allemagne ou d'Italie et le vrai auteur n'est point connu. Le congrès se réserva seulement d'avoir connaissance, du résultat des conférences du comité, ce qui donna lieu à l'instruction préliminaire ostensible dont j'ai parlé plus haut et dont on fait actuellement une copie pour VV. AA. SS. Le but particulier de cette instruction approuvée par le congrès fut de réveiller l'attention des nouveaux chevaliers sur des choses essentielles de l'Ordre et de préparer aux frères Grands Profès la liberté de tenir des conférences privées entre eux sans donner aucun ombrage aux autres membres des chapitres ce qui a parfaitement réussi jusqu'à présent.

"Ce travail ainsi consommé, les deux chanceliers qui avaient présidé le comité admirent aux grades de Profès et de Grands Profès ceux des dignitaires et officiers des chapitres qui se trouvaient alors à Lyon et on leur présenta les instructions secrètes, comme étant des papiers importants adressés par des frères étrangers qui avaient annoncé au congrès, et dont on venait d'achever la traduction ; après ceux-là seulement que le comité secret avait reconnu digne de cette communication, on procéda à la réception de ceux qui avaient été les confidents de ma rédaction ; au moyen de quoi tout soupçon de connivence entre eux et, moi fut absolument écarté...

".....De plus quoiqu'il existe ici depuis dix à neuf ans une petite société composée de ceux que j'ai reçu à divers degrés dans l'Ordre que je professe, laquelle n'est connue que de ceux qui la forment, maçons et autres, cependant quelques frères qui sont aujourd'hui Grands Profès présumaient depuis longtemps que j'avais acquis quelques connaissances sur ces matières dont j'aimais à m'entretenir avec quelques amis particuliers. Je n'ai donc point répugné de déclarer au collège métropolitain que je trouvais les principes et doctrines contenues dans les instructions des Grands Profès conformes à ceux dont j'avais antérieurement acquis la connaissance ailleurs. Cet aveu a déterminé une confiance plus grande en moi et en ceux que j'ai dénommé et m'a donné plus de liberté pour expliquer dans les conférences journalières les sens obscurs de quelques passages des dites instructions.

"La marche qui a été tenue et qui m'avait parue nécessaire pour le principe de cet établissement aurait été pénible à soutenir longtemps : elle a aussi, j'en conviens, bien des inconvénients, mais ils vont en diminuant à mesure que la mémoire des moyens qui furent employés pour la fondation s'affaiblit et ils sont bien récompensés par les grands biens qui en sont résultés. On peut dire avec vérité que la maçonnerie a totalement changé de face depuis deux ou trois ans partout où les nouveaux grades symboliques ont été adoptés et les collèges

Écrit par Administrateur
Vendredi, 19 Mars 2010 14:28

secrets établis, surtout à Lyon, Grenoble, Turin, Naples, je pourrais même dire aussi à Strasbourg par les soins du frère Saltzmann, mais les effets n'ont pas été si marqués qu'ailleurs parce que ce digne frère n'a pas été bien secondé et a rencontré beaucoup d'obstacles...

" Je m'aperçois aussi que je n'ai pas répondu à la 5ème question, savoir cette fraternité formée à Lyon possède-t-elle le vrai degré des Elus ? Pour répondre à cette question il faudrait que le Frère Haugwitz voudrait bien me dire nettement, et sans aucun voile en quoi consiste son vrai degré des élus ? Quel en est le but et le terme présent et futur ? Enfin, quel sens il attache à ces mots ? et c'est en cela que je lui demande à mon tour une preuve de sa confiance... il faut commencer par s'entendre clairement, sur l'objet. Le 7ème grade que je possède, est vraiment le degré des Elus dans cette classe, puisqu'on y trouve des preuves évidentes de sa vérité. Quelques-uns de mes frères s'en sont rapprochés, mais ne la possèdent pas encore..."

Il n'est plus nécessaire de signaler l'importance des lettres échangées entre Willermoz (1730-1824) et le Prince Charles de Hesse-Cassel (1744-1836) Empereur à Cadorlsheim, Vile Roi de Norvège et du Wolstein, et autant que c'est dans ces papiers que se trouve l'exposé le plus complet de ce que Willermoz entendait sous le nom de Vrai Maçonnerie, l'explication du sens à quoi se recelaient les instructions secrets de la classe de la Profemin et surtout le détail précis de circonstances dans lesquelles il remonta à Versailles, l'antique de Pasqually.

Willermoz écrit à Charles de Hesse
'Je fus persuadé dès mon entrée dans l'ordre (maçonnerie) que la Maçonnerie voulait des Vrais sens et importants et cette opinion devint ma boussole.

Lettre de JB Willermoz au Prince de Hesse-Cassel

Publié le 31 mars 2012 par JB Willermoz

Lyon, 10 septembre 1810.

A Son Altesse Sérénissime le Prince Charles de Hesse-Cassel, Vice-Roi de Norvège et du Wolstein, Maître provincial de la Province de l'Ordre,

Le frère J.-B. WILLERMOZ, oncle
Chancelier provincial de la II° Province de l'Ordre, dite d'Auvergne, à Lyon.

MONSEIGNEUR TRÈS ILLUSTRÉ ET RÉVÉRENDISSIME FRÈRE,

Près de vingt années se sont écoulées depuis que des circonstances impérieuses et de bien longue durée m'ont obligé de suspendre les relations de l'intime Fraternité qu'il m'était si agréable, si consolant d'entretenir avec son Altesse Sérénissime, ainsi qu'avec le très illustre et sérénissime Frère Ferdinandus a Victoria (1), dernier Grand Maître Général de l'Ordre que l'inexorable mort ^{de Brunswick} nous a enlevé, dont je chérirai toujours la mémoire avec le souvenir de sa précieuse bienveillance, et qui, je n'en doute pas, est allé recevoir la récompense de ses vertus et de son grand amour pour notre divin Maître et Rédempteur Jésus-Christ. Après un si long laps de temps et tant d'événements extraordinaires, Votre Altesse s'étonnera peut-être en recevant la présente, d'y trouver la preuve de l'existence d'un homme qu'elle a daigné longtemps honorer de ses bontés, j'ose même dire de son amitié, et qu'elle a pu croire n'être plus dans ce monde.

Oui, Monseigneur, j'existe encore malgré les dangers multipliés dont ma vie a été menacée dans les temps orageux, je jouis même d'une parfaite santé exempte jusqu'ici des infirmités de la vieillesse, quoique chargé de 80 ans qui seront révolus dans peu de mois, et malgré une maladie grave, dont je fus attaqué au commencement de l'année dernière, qui dès la première semaine fit désespérer de ma vie tous ceux qui m'entouraient et se termina heureusement ; mais la divine Providence m'a conservé presque seul, tant à Lyon qu'en France, de tous ceux qui, par leurs fonctions et par leur longue expérience, pouvaient être utiles à l'Ordre ; ce qui m'a excessivement embarrassé dans bien des cas, me voyant isolé et privé de tout secours.

Quoique éloigné corporellement de Votre Altesse, j'en ai été cependant souvent très rapproché par la pensée ; soit en relisant de temps en temps les lettres qu'elle m'avait fait l'honneur de m'écrire, du moins celles qu'il m'a été possible de conserver, dans lesquelles se sont peints la beauté de son âme, son grand amour pour la vérité, et qui

m'ont rappelé des souvenirs bien chers et d'un grand intérêt ; soit en contemplant son portrait dont elle avait daigné me faire envoi, et qui orne maintenant mon cabinet.

Si la peinture en a été un peu altérée par les divers transports que j'ai été obligé d'en faire pour le cacher dans des temps affreux, car s'il eût été découvert, j'aurais infailliblement payé de ma tête sa conservation, je n'y reconnais pas moins tous les traits qui caractérisent votre personne et qui me le rendent précieux. J'ai pris aussi une vive part aux événements qui vous ont intéressés, tantôt en réjouissant, tantôt en affligeant votre coeur ; mais principalement à celui qui a placé sur le trône du Danemark l'aimable princesse, votre fille aînée

Me permettez-vous, Monseigneur, quelques questions sur des choses et sur des personnes, pour lesquelles, quoique vous tenant de moins près, vous aviez confiance et amitié. Qu'est devenu ce cher et digne Frère Baron d'Haugwitz (a Monte sancto), de Kapitz, et la sage école qu'il avait instituée par de solides instructions qui vous avaient été communiquées et dont plusieurs parties essentielles sont dans mes mains ? Sa personne et cette école existent-elles encore ? A-t-il atteint le but final de ses travaux ? A-t-il été autorisé à les communiquer in plenis à des hommes préparés et choisis ?

Qu'est devenu le Frère Baron de Woechter ? A-t-il rencontré le grand supérieur qu'il cherchait ? En a-t-il reçu le nec plus ultra des grandes connaissances qui lui étaient promises ? En aurait-il donné connaissance à V. et au Sérénissime Grand Maître Général avant sa mort ?

Qu'est devenu ce fameux chapitre illuminé de Suède, dont les Woelner étaient les colonnes, qui sous la protection de son chef le Sérénissime Frère (a sole vivificante) aujourd'hui sur le trône, fortuaient à l'époque de Wilhemsbadt de si hautes prétentions et semblaient alors vouloir dominer en Allemagne ? Ce système qui fut rejeté par le Convent Général s'est-il répandu au delà, s'est-il accrédité, existe-t-il encore ? Je n'ai eu jusqu'ici aucune connaissance qu'il ait pénétré en France.

Qu'est devenu le Frère Schwartz (ab Urna) qui avait été nommé par le Convent Général, Secrétaire Général de l'Ordre auprès de la personne du Sérénissime et Eminentissime Grand Maître Général, et archiviste du Grand Magister ? Existe-t-il encore ? Que sont devenues les archives générales de l'Ordre et les archives secrètes ? Ont-elle été à la mort du Sérénissime Grand Maître réunies et concentrées dans quelque main (il serait bien à souhaiter que ce fut dans les vôtres), ou dispersées dans plusieurs ? Enfin, existent-elles encore de manière à pouvoir suffire aux besoins des diverses provinces qui en réclameraient des actes ?

Excusez, Monseigneur, tant de questions, il vous sera facile de démêler mes vrais motifs en les faisant, pour ne pas les attribuer à une simple curiosité ; j'en aurais

même quelques autres à faire, mais moins importantes, et je m'arrête ici pour ne pas abuser de vos bontés et ne pas me rendre importun.

Votre Altesse Sérénissime désire peut-être aussi de son côté d'apprendre ce qu'est devenu l'Ordre en France, et en quel état il se trouve aujourd'hui.

J'entends ici par le mot Ordre l'ordre maçonnique intérieur et secret du régime rectifié à Wilhemsbad (1), pour ne pas le confondre avec le régime du Rit français que suit la généralité des loges en France sous la direction du Grand-Orient de France à Paris.

Depuis l'époque de Wilhemsbad, la prospérité de l'Ordre dans le régime rectifié alla toujours en croissant, en France et en Italie, jusqu'en 1790 ; mais, en 1792, sa décadence fut prompte, et aussi rapide que dans tous les autres régimes, par la force des événements qui survinrent dans l'ordre politique, et l'année suivante, 1793, en acheva la ruine par la mort et la dispersion de ses membres les plus utiles. La cessation absolue de tous les travaux et l'extinction des loges et chapitres fut consommée en 1794. Cet état de choses a duré très longtemps et serait encore à présent à peu près de même ; car ce n'est encore que dans quelques cantons isolés que depuis quelques années on a commencé à se réveiller. Mais nous touchons à une époque mémorable qui paraît devoir lui rendre bientôt son éclat à la faveur d'une haute protection que la divine Providence lui a procuré en France l'année dernière pour atteindre ce but ; ce dont j'aurai l'honneur, avant de finir la présente, d'instruire Votre Altesse. Mais,

La- Stricte Observance et plus spécialement les Grands Profès pour lui rendre plus sensible le tableau que je vais tracer et la série des événements, je dois en reprendre les détails de plus haut, et même remonter jusqu'à des faits qui lui ont été déjà connue.

Votre Altesse se rappelle sans doute que le temps que les députés au Convent Général pouvaient accorder pour la durée de cette assemblée étant insuffisant pour perfectionner la multitudes des travaux projetés, on s'occupa d'abord des plus importants ; on se borna ensuite à esquisser la réforme des grades symboliques et des deux de l'ordre intérieur. L'esquisse des trois premiers considérée comme suffisante pour satisfaire la première impatience des \square et des + (1) et leur faire connaître le véritable esprit qui avait dirigé ce travail, fut imprimée et distribuée aux députés ; une commission spéciale prise dans le sein de l'assemblée parmi les Frères d'Auvergne et de Bourgogne connus pour les plus instruits, fut chargée d'en faire plus à loisir la révision et la rédaction définitive, avec la faculté de s'adjoindre, à Lyon et à Strasbourg, les Frères qu'ils jugeraient les plus capables de leur aider à perfectionner ce grand et important travail. Les bases du 4^o grade furent aussi arrêtées, et Votre Altesse me confia personnellement les instructions -st l'esquisse du tableau figurant la

nouvelle Jérusalem et la , Montagne de Sion surmontée de l'Agneau triomphant, le tout écrit de sa propre main et adopté par le Convent pour me diriger dans cette partie du travail. Les rituels français de Novices et de Chevaliers furent aussi pris pour base de la révision de cette classe.

Cette commission divisée en deux sections à cent lieues de distance l'une de l'autre, reconnut dès la première année de 1783 que les communications par correspondance de chaque parcelle du travail, prolongeraient son ensemble pour bien des années, on chercha donc les moyens de parer à cet inconvénient, Les FF. de Bourgogne, pleins de confiance envers ceux d'Auvergne, qui offraient à Lyon un plus grand nombre d'hommes capables qu'à Strasbourg, engagèrent ceux-ci à se charger de l'ensemble de l'ouvrage ; sauf la communication à leur donner de chaque partie avant qu'elle fût définitivement arrêtée ; c'est sur ce plan que tout le travail fut exécuté.

La rédaction définitive ainsi concertée, ayant été adoptée par les trois provinces françaises et par celles d'Italie vers la fin de 1786, fut présentée à l'Eminentissime Grand Maître Général qui y donna son approbation en 1787 et dès lors ils furent publiés dans les chapitres de France. L'époque de cette publication fut celle de la brillante prospérité du régime rectifié dont j'ai parlé plus haut. Les FF. des loges du Rit français étant admis comme visitants dans les nôtres, frappés de la décence, de la gravité de nos cérémonies, de la solidité des principes moraux et religieux qui y étaient développés, et qui étaient si nouveaux pour eux, demandèrent avec un grand empressement d'être affiliés au régime rectifié. Des loges entières demandèrent à y être réunies ; mais, manquant dans leur sein d'hommes capables de les diriger selon les vrais principes, on ne tarda pas à se repentir de les avoir pris en masse, et on se borna dès lors à un bon choix parmi les individus ; ce dont on a toujours eu lieu de s'applaudir. J'ignore si ces rituels symboliques ont été présentés aux chapitres allemands, et s'ils y ont été adoptés ; j'appris seulement quelque temps après que plusieurs de ces chapitres fortement attachés à leur système favori de restauration de l'O[rdre] du T [emple] auquel le Convent Général avait authentiquement renoncé, se montraient peu disposés à adopter des formes contraires à ce système.

Quoi qu'il en soit, après la révision des trois premiers grades symboliques, il paraissait convenable de faire celle du 4^o, ce qui aurait complété cette classe et en aurait accéléré la publication,

Mais la commission se rappelant que le Convent avait considéré ce 4^o comme intermédiaire entre le Symbolique et l'Intérieur, comme le complément - 178 - du premier et préparatoire au second, enfin comme le point de liaison des deux classes, crut devoir en suspendre la révision, et faire auparavant celles des deux rituels de Noviciat et de Chevalerie ; ces derniers n'exigeant point un travail ni long,

ni difficile, et n'ayant plus besoin que d'être perfectionné. Ceux-ci étant finis, la commission entreprit le travail du 4^e dans les vues qui avaient été apportées de Wilhemsbad, elle s'en occupa longtemps avec une grande attention, sentant toute l'importance du travail qui lui était confié. Il était très avancé et presque fini lorsque les Etats Généraux de France furent convoqués. Plusieurs membres de cette commission jouissant d'une réputation distinguée, et appartenant aux Trois Ordres politiques, furent élus pour se rendre à cette assemblée ; leur départ faisant un grand vide dans la commission, fit suspendre le travail jusqu'à un temps plus favorable pour le reprendre et ce temps n'est plus revenu. Elle remit entre mes mains tout ce qu'elle avait fait, ainsi que tous les renseignements, instructions et tableaux qui avaient été fournis par le Convent et par Votre Altesse, et j'en suis resté constamment dépositaire jusqu'à ce jour.

Les provinces, informées que l'ouvrage était très avancé et qu'il laissait une grande lacune dans la rectification générale qui avait été annoncée, ne cessèrent de réclamer la confection et l'envoi de ce 4^e, mais il ne fut pas possible de les satisfaire ; car la divergence des opinions politiques ne tarda pas bien longtemps à diviser partout les esprits. Celui de discorde vient bientôt souffler son poison dans les loges comme partout ailleurs ; celles du régime rectifié, plus fermes dans les principes, résistèrent plus longtemps que les autres, mais furent ensuite entraînées par le torrent. Les Frères Grands Profès disséminés çà et là réunirent leurs forces, soutinrent courageusement les chocs et firent tête à l'orage le plus longtemps qu'il fut possible ; mais, à leur tour, ils furent accablés. La faux révolutionnaire moissonna les plus fermes appuis de l'Ordre, dispersa les hommes qui lui étaient le plus utile et la mort naturelle a ensuite enlevé successivement le peu qui restait de ceux-là. J'ai été seul épargné de tous ceux qui remplissaient des dignités ou de grandes charges dans la province. J'en bénis chaque jour la Providence en attendant qu'elle me trace la route que je dois suivre pour ce qui concerne l'Ordre.

Pendant la violence de cet, orage épouvantable, la terreur s'empara des esprits dans toutes les provinces de l'Ordre ; chacun ne songeant qu'à sa propre sûreté et craignant de la compromettre, en conservant quelques titres ou documents, on se hâta de les détruire, et partout les archives des + furent vidées. Les titres, documents, rituels et ins-- 180 -

tructions furent réduits en cendre, et la disette en est depuis lors extrême partout. J'ignorais ce qui se passait dans les diverses contrées de la France ; car il n'était plus possible de correspondre nulle part. Mais, deux ou trois jours avant le commencement du siège qui menaçait la ville de Lyon, effrayé du danger que couraient les archives provinciales, dont le dépôt m'était confié dans la maison de

l'Ordre située hors de la ville je m'y transportai le plus secrètement possible, avec un seul servant d'armes courageux ; je vidai les armoires, j'entassai à la hâte ce qu'elles contenaient dans des malles, et je fus assez heureux pour les faire rentrer dans la ville, le même jour, car dès le lendemain, il n'était plus temps ; le pont de communication de la ville à la maison d'Ordre ayant été rompu, et, trois jours après, cette maison et tout ce que je n'avais pu enlever fut brûlé et réduit en cendres. Une bombe tombée sur la maison en ville, où je venais de prendre un asile, mit en poussière une de ces malles remplie de registres, procès-verbaux et documents de tous genres, Après le siège, je me vis obligé par de nouveaux dangers plus pressants, qui me forcèrent de fuir et de me cacher, de réduire au plus petit volume ces archives, afin de pouvoir emporter avec moi ce que je n'avais pu enterrer ou déposer en mains sûres. J'ai été arrêté et emprisonné trois fois, et à la troisième, le jour même où je fus condamné à la mort pour le lendemain, la chute de l'atrocité tyran de la France, Robespierre, me rendit à la liberté.

C'est ainsi, Monseigneur, qu'au milieu des plus grands dangers de tous genres, j'ai eu le bonheur de conserver ce qu'il y avait de plus précieux dans ces archives détruites partout ailleurs, et que je me trouve encore possesseur des originaux, des rituels et instructions de l'O. symbolique et de l'O. intérieur, de beaucoup de titres et documents, de quelques parties essentielles de mes correspondances privées soit avec Votre Altesse et l'Eminentissime Grand-Maître Général, soit avec les S.S. F.F. Duc de Sudermanne, aujourd'hui sur le trône de Suède (1), Prince de Wirtemberg, régnant à Stuttgart et le Prince Maximilien régnant en Bavière, qui, je crois, ne s'en ressouviennent guère et s'en occupent aujourd'hui encore moins, et avec beaucoup d'autres personnes d'un rang distingué en France et au dehors, Il me reste aussi quelques fragments d'une correspondance privée avec le Sérénissime défunt Due de Gloucester, avec lequel j'avais eu divers entretiens familiers, lorsqu'il passait à Lyon au retour de ses voyages d'Italie, accompagné d'un de ses amis et des miens. Le Sérénissime Frère, frappé de l'ordre et de la beauté des rituels et instructions du régime rectifié, par comparaison avec les rituels anglais dont il ne faisait aucun cas, avait formé le projet d'introduire notre régime en Angleterre, ce qui était l'objet de notre correspondance ; mais la guerre y a mis fin.

Ah ! Monseigneur, que les hommes, si nombreux aujourd'hui, qui ne veulent pas croire à une Providence active et directrice des événements, qui attribuent tout à un hasard aveugle ou à des causes secondes, en méconnaissant la première, celle qui met en action toutes les autres, sont à plaindre ! Comment peuvent-ils expliquer autrement que par Élie, cette multitude d'événements généraux et particuliers d'un si grand intérêt ? Peut-on ignorer que si, pour parvenir à ses fins, elle trouve les vertus des

hommes trop purs sur la terre, elle sait employer leurs passions, leurs vices, leurs crimes même pour atteindre le but qu'elle s'est proposée ?

Un des événements qui m'a le plus consolé au milieu de tant de calamités, c'est d'avoir eu le bonheur de sauver les archives particulières du Collège métropolitain de France, séant à Lyon ; c'est-à-dire les instructions et documents de la classe secrète des Chevaliers Grands Profès et diverses notes scientifiques et historiques qui m'avaient été confiées privément par Vos Altesses à Wilhemsbad. C'est à cette classe, qui est le dernier grade en France du régime rectifié, qui était répandue en petit nombre, partout inconnue et dont l'existence même est soigneusement cachée depuis son origine à tous les Chevaliers qui n'ont pas encore été reconnus dignes ou capables d'y être admis avec fruit, qu'était due la prospérité du régime dont j'ai parlé plus haut (1). C'est elle qui, dans les temps orageux, a été le palladium et le conservateur des principes fondamentaux de l'Ordre, qui j'espère le redeviendra encore bientôt, comme elle peut aussi en devenir le tombeau partout où elle sera livrée à des hommes qui n'ont que de la curiosité et ne savent profiter de rien, ou à des hommes légers et insoucians, pour qui l'enveloppe est tout, et qui ne pénètrent jamais jusqu'aux noyaux. J'aurais été vraiment inconsolable si les archives de cette classe si précieuse eussent subi à Lyon, qui est son dépôt général, le même sort de destruction qu'elles ont éprouvé partout ailleurs.

Lorsque l'homme vraiment extraordinaire qui gouverne aujourd'hui la France, si évidemment suscité par la divine Providence pour y rétablir l'ordre et la tranquillité intérieure, fut parvenu à étouffer les haines et les dissensions qui avaient fait tant de ravages, les débris des loges et des chapitres disséminés dans quelques parties de la France se réunirent et cherchèrent à reprendre quelque activité : ruais les rituels et les instructions brûlés et détruits partout, leur en ôtaient tous les moyens. Informé par la suite que j'en avais sauvé et conservé le dépôt provincial, on s'adressait à moi de tout côté pour en obtenir des copies, s'annonçant comme des Frères nus en tous genres ; mais il me fut impossible de satisfaire à ces demandes, n'ayant auprès de moi aucun copiste digne de ma confiance, que j'accorde difficilement pour ces objets.

Les principaux établissements directoriaux de France étaient sans aucune activité ; je restais seul à Lyon ; la mort, les démissions anciennes et l'émigration avaient totalement éteint celui de Bourgogne à Strasbourg ; celui d'Occitanie à Bordeaux avait cessé d'exister avant même la Révolution. Vu son obstination, dans le système de restauration de l'Ordre du Temple et son refus d'adhérer aux décisions du Convent Général, tous ses droits de chapitre et de Directoire provincial avaient été transférés dès 1814 au Chapitre prioral de Septimanie à Montpellier, conformément au recès du



Convent général. Celui-ci a depuis plusieurs années repris un peu d'activité. Dans le ressort d'Auvergne, partout où j'ai pu former un noyau de chevaliers Gr. Pr. capables de diriger sur les lieux les travaux, j'ai favorisé autant que j'ai pu de nouveaux établissements maçonniques. C'est ainsi qu'il en existe à Marseille, Aix, Avignon, etc., et un très important à Paris, Mais ils m'ont tous demandé instamment d'être constitués régulièrement par le Directoire d'Auvergne en loge réunie au régime rectifié.

C'est ici, Monseigneur, que j'ai été le plus embarrassé. Ce Directoire n'existait plus à Lyon que dans ma personne et ne pouvait, par conséquent, constituer in plenis. Mais, considérant que, soit en qualité de Chancelier et d'Agent général de la province, soit en vertu des pouvoirs qui me furent personnellement délégués dès lors par le diplôme de fondation du défunt Révérendissime Maître Carolus ab Ense; considérant aussi les besoins du moment et l'impossibilité d'y satisfaire autrement, j'ai pris sur moi d'accorder en ma susdite qualité à ces établissements des patentes de constitutions provisoires, pour leur valoir jusqu'à ce que le Directoire régulièrement composé puisse leur en accorder de définitives. Je prie instamment Votre Altesse qui connaît parfaitement les règles et usages de l'Ordre, de me dire avec sa franchise naturelle si j'ai dû agir ainsi, ou si j'ai trop pris sur moi, car je me trouve encore en ce moment dans le cas d'agir ainsi dans une autre partie.

Je viens de parler d'un établissement maçonnique formé à Paris en 1808, et que j'ai ensuite constitué de même en Préfecture provisoire. Il y prospère beaucoup sous le titre de loge du Centre des Amis. C'est une pépinière de l'Ordre qui nous a déjà rendu de grands services. Car c'est par les soins des principaux membres de cette loge qui furent alors députés auprès de moi à Lyon, pour obtenir et copier les rituels, instructions et documents de tous les grades du régime, que nous devons l'honneur et l'avantage inappréciable d'avoir maintenant un chef, un protecteur et un Grand Maître national du régime rectifié en France, dans la personne du Sérénissime Frère de Cambacérès, Prince Archi-Chancelier de l'Empire, Duc de Parme ,etc. (in ordine Egaes Joannes Jacobus Regis a legibus), qui était déjà depuis quelques années Grand Maître des Loges du Rit français, dirigées par le Grand-Orient de France... Après avoir reconnu et apprécié les grandes différences caractéristiques qui sont entre le Régime rectifié et le Rit français, il a bien voulu accepter en juin 1809 l'élection que les deux Directoires d'Auvergne et d'Occitanie, seuls existant alors en France, ont fait de sa personne ; ce qui nous promet, vu le vif intérêt qu'il prend à la prospérité de l'Ordre, un avenir des plus satisfaisants pour nous, et dont les heureux effets pourraient un jour rejaillir sur l'Europe entière. Les deux provinces électrices ont ensuite formé à Paris un conseil d'administration nationale auprès de la personne du

Sérénissime Grand Maître qui le préside ; il est composé quant à présent des quatre conseillers représentant les deux Provinces, d'un Chancelier National et d'un Secrétaire Général de la Chancellerie Nationale, qui sont tous Ch. Gr. Profès. C'est à ce conseil que se réfèrent toutes les affaires nationales.

La province de Bourgogne, éteinte depuis longtemps à Strasbourg, paraît aujourd'hui vouloir prendre une nouvelle existence à Besançon. Quelques observateurs de l'ancienne Commanderie qui existait autrefois dans cette dernière ville, se réunissant à quelques-uns encore existants, dans les environs de Strasbourg, et appuyés de suffrage de ceux qui ont appartenu autrefois au Grand Prieuré d'Helvétie à Bâle, ont formé le projet de transférer le chef-lieu provincial et le siège magistral à Besançon. Ils ont à cet effet présenté requête vers la fin de 1809 au Sérénissime Grand Maître qui, de l'avis de son conseil d'administration et avec le consentement des provinces d'Auvergne et d'Occitanie, et après avoir rempli toutes les formalités prescrites par les lois et usages, vient d'accorder provisoirement leurs demandes, réservant le définitif à la décision d'un Convent général ou national. Cet événement qui me paraît fort heureux complétera la principale organisation nationale.

J'ai annoncé plus haut à Votre Altesse que le travail de rédaction presque fini du 4^e grade de Maître Écossais, avait été forcément suspendu en 1789 ; que la commission qui en avait été chargée avait remis alors entre mes mains, en se séparant, tout ce qui était nécessaire pour l'achever, et que cette lacune dans la totalité de la révision générale avait donné lieu à beaucoup d'instances faites de tout côté, que je n'avais pu satisfaire, n'osant pas prendre sur moi seul de compléter ce travail. Vingt années se sont écoulées en cet état ; mais l'année dernière, après la grande maladie que j'essuyai, me voyant rester seul de tous ceux qui avaient participé à cet ouvrage, effrayé du danger que je venais de courir et sentant vivement toutes les conséquences fâcheuses qui en résulteraient si cette lacune dans le régime rectifié n'était pas remplie avant ma mort, j'osai entreprendre de le faire. Il ne restait qu'à lier les différentes parties du rituel, et à mettre la dernière main aux explications des tableaux et aux Instructions de ce grade. Ce rituel a été publié dans les loges réunies de France vers la fin de 1809 ; et il a été accueilli partout avec la plus grande satisfaction ; je regrette seulement que le défaut de copistes ne m'ait pas permis de le communiquer encore à tous les établissements maçonniques qui le demandent ;

Pour pouvoir informer Votre Altesse de ce qui s'est passé d'intéressant dans nos contrées concernant l'Ordre, il m'a fallu entrer dans des détails qui auront pu fatiguer son attention. Je la prie d'excuser la longueur de cette lettre, le désordre même qui règne dans sa contexture, car commencée depuis plus d'un mois, elle doit inévitablement se ressentir de toutes les reprises et interruptions qu'elle a éprouvées.

Ma main, depuis les fortes secousses morales que j'ai subies, me refuse son service pour toute écriture suivie. Je suis obligé d'emprunter celle de mon neveu (a lilio albo) fils aîné de mon frère (a concordia) pour écrire sous ma dictée. Etant Chev et Gr. Prof. il est le seul dont je puisse me servir pour des écritures confidentielles ; mais se trouvant excessivement occupé ailleurs tout le jour, il ne peut m'accorder de temps en temps que des moments bien courts. Vous voyez, par là, Monseigneur, à quels titres je réclame votre indulgence.

Je suis entièrement retiré de toutes affaires extérieures, je vis depuis 15 ans dans un petit domaine rural dans l'intérieur de la ville, situé à l'une de ses extrémités, sur une colline où l'air est très favorable à ma santé ; la culture de la vigne et des fruits y occupe mes loisirs. J'y serais heureux si je n'avais eu le malheur de perdre, il y a deux ans, une épouse chérie à la suite d'un accouchement forcé avant terme. De tous les enfants que j'ai eu, il ne me reste qu'un fils très bien constitué, mais âgé seulement de cinq ans et qui est destiné par la Providence à rester sans doute bientôt orphelin (1). C'est là l'épine qui souvent fatigue mon coeur, mais je me soumetts comme je le dois à toutes ses blessures.

Depuis bien longtemps, je désire d'avoir l'honneur de vous écrire, mais je ne savais comment vous adresser et vous faire parvenir sûrement ma lettre. J'adresse celle-ci à Paris et j'ai tout lieu de croire que par l'organe de nos Frères, elle arrivera dans vos mains, ce que je désire beaucoup d'apprendre. Si Votre Altesse daigne m'honorer d'une réponse qui est bien désirée, elle me parviendra certainement à l'adresse qui suit ma signature, et en cas d'accidents sur ma personne, elle tomberait dans les mains d'un autre moi-même qui est membre de l'Ordre Intérieur (a ponte alto) excellent Ghevr Gr. Pr. mon ami et mon confident en tout, ayant le titre de Visiteur Général de la Province, mais qui -

par la nature et l'immensité de ses occupations civiles, ne peut quant à présent me seconder en rien.

Prêt à finir ma lettre, j'en reçois une fort inattendue mais bien agréable du cher F. : Baron de Turkheim aîné (a flumine), ancien Chancelier provincial de la V^o qui par ses talents distingués et sa très grande activité, fut bien utile à Wilhemsbad où il assista dans sa qualité de Visiteur Général de la même. Trompé par de faux avis, il croyait qu'après le siège de Lyon, j'avais été immolé comme des milliers d'autres bons citoyens par le fer des bourreaux de la France. Venant d'apprendre que j'existais encore, il s'est empressé de m'en témoigner son grand contentement avec une effusion de joie et d'amitié les plus touchantes. Dégoûté des grandes agitations de la scène du monde, mûri par son âge de 60 ans, et s'étant démis depuis très longtemps de ses charges et dignités dans l'Ordre, pour vivre hors de la province qu'il a quitté depuis 20

ans, il se montre peu disposé à y reprendre aucun intérêt dans les choses ostensibles ; mais il conserve un invincible attachement à la Grande Profession des Chevr et aux vérités sublimes qu'elle renferme, dont il fait son étude habituelle.

Intimement attaché à notre sainte religion chrétienne, son ambition s'est éteinte, sa grande vivacité est devenue très modérée ; sa raison s'abaisse avec plaisir devant la Croix, et se plie sous le joug de la foi en notre Seigneur et Maître J.-C. Enfin il se croit maintenant tel que je désirais de le voir il y a 25 ans, et il me remercie affectueusement d'y avoir un des premiers beaucoup contribué dès lors.

J'ai pensé qu'il serait agréable à Votre Altesse d'apprendre des nouvelles de l'existence et des heureux changements survenus dans un si digne et si aimable Frère, dans un homme auquel vous aviez accordé une bonne part dans votre estime ; et je n'ai pas craint d'en prolonger un peu la présente pour en saisir l'occasion, Je la finis enfin en vous priant, Monseigneur, d'agréer l'expression du plus sincère attachement à votre personne et du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Altesse Sérénissime,

Le très humble, très dévoué, et très affectionné serviteur et Frère. d'Ordre.

J.-B. WILLERMOZ

Oncle,

propriétaire aux Collinettes, Montée Saint-Sébastien 41, à Lyon..

Publié dans histoire de la FM